



Vendredi 20 décembre 2019 - N° 620

*Le Clédérois*  
Keleler Kleder

C'est NOEL ... Souriez, rêvez, donnez, partagez, faites des vœux !

Le temps est venu de croire en la magie des jours de fête !

Qu'elle soit le prélude d'une nouvelle année remplie de SANTE, BONHEUR, PAIX et SERENITE  
pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

**JOYEUX NOEL ET BONNE & HEUREUSE ANNEE 2020**



Chères Clédéroises, Chers Clédérois,

A tous, je souhaite un Joyeux Noël partagé dans la joie, le respect et l'affection mutuels, avec une pensée émue et particulière pour tous ceux qui passeront leur Noël seuls cette année.

Cette belle fête de fin d'année nous ramène à la magie de l'enfance. Noël n'est pas seulement une fête où l'on offre des cadeaux... Noël c'est avant tout la fête de la famille. Un moment familial où l'on revient à l'essentiel: les personnes que l'on aime et qui donnent du sens à notre existence.

Que cette fête de Noël soit l'occasion de se retrouver dans la joie et le bonheur d'être ensemble.

Je souhaite à chacune et à chacun, aux plus jeunes comme aux anciens, de trouver dans ce temps partagé une raison d'être heureux toute l'année à venir.

N'oublions pas que la famille est une sécurité, un soutien. C'est avec les siens que l'on doit partager les moments de joie mais aussi les moments les plus difficiles. La famille est un repère, un phare dont la lumière nous permet d'avancer sereinement vers l'épanouissement personnel et la réalisation de soi.

Je vous souhaite un très beau réveillon en famille et de belles fêtes de fin d'année partagées avec les personnes qui comptent le plus pour vous.

Pour les familles qui ont un proche malade, je leur souhaite de tout cœur de trouver avec lui le chemin de la guérison.

Le plus beau cadeau de Noël est d'être aimé et d'aimer.

Gérard Daniélou  
Maire de Cléder



# Infos Pratiques

**Mairie** : 02.98.69.40.09

**Services techniques** : 02.98.69.42.69

**Maison des Associations** : 02.98.69.32.95

**Police Municipale** : 02.98.69.36.27

**Centre médical** : 02.98.69.01.02

**Urgence** : appeler le 15

**Gendarmerie** : appeler le 17

**Pompiers** : appeler le 18

**Pharmacie** : appeler le 32-37

**Infirmières** :

- Cabinet TREMELET : 06.80.26.37.97

- Cabinet GUILLOU, INIZAN, 02.98.69.45.09

- Cabinet ARGOUARCH, TANGUY : 06.95.64.53.65

- Cabinet LE GALL : 02.98.15.74.87

**Taxi** : PERON 06.62.09.50.29 - 02.98.19.48.84

LE PORS : 02.98.67.00.00 - 02.98.69.31.55

**Ambulance** : Etoile bleue, St-Pol-de-Léon,

Plouescat : 02.98.19.15.15

**Assistante sociale du CDAS de Landivisiau** :

Prendre Rendez-vous au **02.98.68.07.72**

**C.L.I.C.** (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique)

Pour prendre rendez-vous avec Stéphanie MOREL,  
coordinatrice **appeler au 02.98.63.00.19**

**Secours Catholique** : 06 38 64 63 26

**ALDS** : (aide et soins à domicile) : Kerhall

02.98.69.49.60 [contact@alds.una29.fr](mailto:contact@alds.una29.fr)

**EHPAD Mestioual** : 02 98 69 45 08

**Bibliothèque** : 02.98.19.57.66

- Mardi de 18h00 à 19h30

- Mercredi de 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

- Vendredi de 10h00 à 12h00

- Samedi de 10h00 à 12h00

**Crèche Halte-Garderie** : 02.98.24.35.75

**Office du tourisme** : 02.98.69.43.01

**Haut Léon Communauté** : 02 98 69 10 44

**Service Environnement** : 0 800 220 574

**Maison des Services** : 02.98.69.44.54

**Déchetterie de Kergoal** : 02 98 19 54 67

**Permanences de la CAF** : Les 1er et 3ème lundi du mois  
à la Maison des Services de Saint Pol de Léon.

Prendre rendez-vous au 08 10 25 29 30

## ÉTAT CIVIL

### Naissances :

Manon BELLEC, Rue du Brouan

Louise BOUREL, Kergallec

### Décès :

Francine JAOUEN/HERRY, Rue de Mestioual (Sibiril)

## MAIRIE

La mairie sera fermée **le samedi 28 décembre**  
et fermera à midi : **les mardis 24 et 31 décembre.**

## LE CLÉDÉROIS

La parution du prochain Clédérois aura lieu  
**le 10 janvier 2020.** (au lieu du 3 janvier)

Merci de votre compréhension



## SERVICE URBANISME

M. Et Mme LEQUEUX Jean-François – 52, Roguennic  
Extension d'une habitation

M. et Mme RATEAU Christophe – 2, Feunteun Veur  
Extension d'une habitation

SCI MACYLAND – 2, Kloz an treaz - Edification d'une  
habitation

SCI MACYLAND – 13, Kloz an treaz - Edification d'une  
habitation

Mme ORHAND Camille – rue de la Chapelle - Edification d'une  
habitation

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture de la bibliothèque pendant les vacances de Noël :  
**du samedi 21 décembre au samedi 4 Janvier.**

Mardi : 10h00-12h00 Jeudi : 10h00-12h00

Vendredi : 10h00-12h00 Samedi : 10h00-12h00

**Fermée les mercredis 25 décembre et 1er janvier, et  
exceptionnellement le jeudi 2 janvier.**



## CONCOURS DE PÉTANQUE

**Samedi 21 décembre,** concours de Pétanque en triplettes  
à l'Espace 2000 à 14h00. Mise + 20 % + coupe + lots.  
Organisé par « Pétanque Loisirs Retraités Cléder »

## BAIN DE NOEL : 2ème ÉDITION !

Le désormais traditionnel bain de Noël aura lieu **le  
dimanche 22 décembre aux Amiets.** Rendez-vous à  
10h30 devant le club nautique. Présence des sauveteurs de la  
SNSM, animation ZUMBA, (bonnet de père Noël et boissons  
chaudes offerts aux baigneurs).

**Prochaine parution du Clédérois le 10 janvier (dépôt des articles pour le lundi 6)**

## LA MALLE AUX VÊTEMENTS

La Malle aux vêtements du Secours Catholique sera **ouverte samedi 21 décembre de 9h30 à 11h30**, à l'étage de l'office de tourisme. Elle sera fermée durant les vacances de Noël ; à la réouverture, **braderie** les samedis 11 et 18 janvier.

Ci-après les résultats de notre jeu du marché de Noël : **nombre de bonbons : 2061**.

*Joyeux Noël à tous*



### « LES CRÉATIFS 29 »

Un recensement des professionnels de la création, en partenariat avec le Pays de Morlaix, est actuellement en cours sur le territoire de l'Office du Tourisme du Léon, correspondant aux 33 communes de Haut-Léon Communauté et de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.

Les objectifs de ce recensement s'inscrivent dans une volonté d'identifier l'offre, c'est-à-dire les différentes activités professionnelles relevant du secteur « créatif » et de connaître ses acteurs, afin de valoriser un secteur socio-professionnel d'importance en termes d'attractivité du territoire.

Trois grands axes de travail vont être menés conjointement dans les prochains mois : la réalisation d'un annuaire des « Créatifs » du territoire, sur le modèle des « Créatifs de la Baie de Morlaix » ; l'identification des besoins des différents acteurs quant à une valorisation de leur activité ; la programmation d'événements visant à associer ce secteur socio-professionnel à l'offre touristique du territoire.

Nous invitons dès à présent les acteurs professionnels (artisans d'art, artistes, entreprises telles que agence de communication, brasserie artisanale, chocolaterie, création d'espaces verts, etc), lieux d'expression (cinémas, théâtres, galeries, bibliothèques et médiathèques, etc.) et les associations contribuant à l'enseignement, l'apprentissage, la préservation et la promotion des arts de la création, de la culture et de la nature à se faire connaître rapidement en nous contactant à l'adresse suivante :

Contact : [lescreatifs29@gmail.com](mailto:lescreatifs29@gmail.com)

Ou Valérie Guesnier et Tracey Page-Jones (02.98.29.09.09)

## ASSOCIATION DES PLAISANCIERS

L'Association dispose désormais d'un site internet contenant de nombreuses informations relatives aux mouillages de Kerfissien, Poulennou et Kervaliou (itinéraires d'entrée et de sortie des ports, zones dangereuses, photographies aériennes, etc...).

Ce site est consultable à l'adresse suivante :

[associationdesplaisanciersdecléder.ovh](http://associationdesplaisanciersdecléder.ovh)



## PAROISSE (MOIS DE DÉCEMBRE)

Mardi 24

18h00

VEILLÉE DE NOËL  
CLÉDER

Chaque dimanche, messe à 11h00 à PLOUESCAT.

## RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020

**Le recensement se déroulera dans votre commune du 16 janvier au 15 février 2020.**

**Le recensement, c'est utile à tous**

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public. En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

**Le recensement, c'est simple : répondez par internet comme 60 % des personnes recensées**

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

**Le recensement de la population est gratuit.**  
Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

## PERMANENCES DES ÉLUS

- Yvette REUNGOAT (Solidarité) : Le vendredi de 9h00 à 12h00 (sur rendez-vous pour les autres jours)
- Roger GUILLOU (Finances) : Mercredi matin (sur rendez-vous).
- Sophie LE DUFF (Territoire-Environnement) : Jeudi après midi (sur rendez-vous) et samedi matin de 10h30 à 12h00.
- Eric LE DUFF (Travaux) : Mardi après midi de 14h00 à 16h00.
- Laurence BIZIEN (Enfance-Jeunesse) : Vendredi matin.
- Patrick MÉAR (Economie) : Jeudi matin (sur rendez-vous)
- André MILIN (Sports) : Mercredi après midi et samedi matin (sur rendez-vous)
- Rachel BOUTOUILLER (Culture-Animation) : Vendredi 14h-16h (sur rendez-vous) et samedi matin 10h30-12h00.

# petit ou **GRAND** votre chien fait des dégâts



## Même le plus doux...

... quelle que soit sa taille et sa race,  
votre compagnon est concerné !



### EN BALADE

l'instinct chasseur de votre chien peut l'amener à déranger ou attaquer troupeaux, animaux sauvages ou promeneurs.

### AU PRINTEMPS

période de naissance, les jeunes animaux de la faune constituent des proies faciles.

### EN HIVER

la faune sauvage est affaiblie. Votre chien peut déranger et épuiser des animaux qui doivent lutter contre le froid.

### EN ETE

les troupeaux en pâture subissent régulièrement des attaques graves de conséquences.



### SANS JARDIN CLOS

votre chien non attaché représente un danger pour les enfants, les passants, les animaux sauvages ou domestiques...

et pour lui-même !



### REGLEMENTATION

Malgré de nombreux avertissements, nous constatons régulièrement que des chiens divaguent encore sur la voirie communale. Par conséquent, nous faisons appel à votre civisme et vous demandons de ne pas laisser divaguer vos animaux et de ramasser systématiquement leurs déjections.

Frais de capture.....	47,26 €
Frais de pension /jour .....	13,89 €
<b>Frais vétérinaires</b>	
Visite et déplacement .....	41,62 €
Vaccin .....	9,79 €
Frais d'identification .....	45,84 €
(si animal non identifié)	
Test FIEV-FIV (chats).....	45,84 €
<b>Verbalisation pour divagation</b>	
Arrêt Municipal .....	68 €
Règlement Sanitaire Dépt....	450 €

**J'AIME MON CHIEN, J'EN SUIS RESPONSABLE  
ET J'EN PRENDS SOIN !**

## INFORMATIONS COLLECTE DES DECHETS

### MON CONTENEUR N'A PAS ÉTÉ VIDÉ, POURQUOI UN REFUS DE COLLECTE ?

Lors de la collecte des déchets ménagers, les services communautaires constatent trop d'erreurs de tri. Afin d'améliorer la qualité de celui-ci, un contrôle du contenu des conteneurs d'ordures ménagères a été mis à place en décembre sur le territoire de Haut-Léon Communauté.

Les conteneurs comportant des emballages recyclables, ou des déchets destinés à la déchetterie, ne seront pas collectés.

Les usagers concernés trouveront un accroche-bac " Votre conteneur n'a pas été collecté car..." sur la poignée de leur conteneur. Ils y trouveront des consignes de tri et pourront contacter l'Ambassadeur des déchets pour obtenir des explications.

### POURQUOI MON CONTENEUR ORDURES MÉNAGÈRES A-T-IL ÉTÉ REFUSÉ À LA COLLECTE ?

**Les conteneurs comportant, par exemple, les déchets suivants ne seront pas collectés :**

des emballages et papiers recyclables à déposer dans les conteneurs ou bornes de tri jaunes,

du verre à déposer dans les bornes spécifiques vertes,

des déchets devant être déposés en déchetterie : des déchets verts, des encombrants, du carton, des déchets spécifiques (bricolage, jardinage, piles....)

### QUE FAIRE SI VOTRE CONTENEUR EST REFUSÉ ?

Consultez les consignes de tri ou sur le site [www.hautleoncommunaute.bzh](http://www.hautleoncommunaute.bzh) ou sur le mémo-tri, disponible en mairie ou dans les MSAP, puis retirez les déchets qui ne sont pas acceptés et déposez-les dans les bornes de tri spécifiques ou en déchetterie.

Votre conteneur pourra être représenté à la prochaine collecte d'ordures ménagères et ainsi être collecté si son contenu est conforme.

En cas de doute, laissez un message sur le service téléphonique du service gestion des déchets au 0.800.220.574.

Un agent vous recontactera pour répondre à vos questions. Il vous aidera à identifier les erreurs de tri et vous donnera les consignes.

**CONTACT** Haut-Léon Communauté

Service gestion des déchets Ty Korn

29250 Plougoulm

Tél. : 0800.220.574 (appel gratuit)





# Bain de Noël

PLAGE DES AMIETS - 11H DEVANT LE CLUB NAUTIQUE

Vin chaud\* et bonnet de Noël offerts

**DIM 22 DÉC**

\* Réalisé par Créatem - L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.